Motion de demande d'étude de la fusion des commissions de police du feu et de salubrité publique

- La législation cantonale en matière de constructions et de salubrité publique ainsi que les règlements communaux y afférents, imposent aux communes d'effectuer périodiquement des contrôles relatifs à la salubrité dans les bâtiments et autres lieux ouverts au public ainsi que dans les habitations et leurs alentours.

  Dans ce cadre, la Commission de salubrité publique procède à des visites périodiques ayant pour but d'identifier des situations sortant de l'ordinaire en matière d'hygiène et de salubrité. Elle peut également être mandatée sur plainte et a la particularité d'être une commission exécutive dont la présidence est assurée par le Conseiller communal en charge de la sécurité.

- La pratique actuelle veut que les inspections soient menées conjointement par deux commissaires de la police du feu - instruits par l'ECAP - et un commissaire de la salubrité publique qui lui ne dispose pas de compétence particulière.

  Hormis quelques commerces, l'essentiel des visites ont lieu chez des particuliers. Ainsi, le « débarquement » en force de ces trios peut légitimement sembler un brin excessif aux yeux de nos concitoyens. Les cas problématiques tels que les personnes souffrant du syndrome de Diogène demeurent fort heureusement rares et font généralement l'objet de plainte avant la visite décennale officielle.

- En ces temps où les ressources en commissaires au sein des groupes se tarissent, il paraît opportun d'envisager la réunion opérationnelle de ces deux commissions.

  Une piste consisterait à augmenter l'effectif des commissaires de la police du feu qui mèneraient, comme il se doit, leurs inspections en duo. Leur polyvalence leur permettrait d'évaluer simultanément et de manière efficiente tant les aspects liés à la prévention incendie que ceux liés à l'hygiène.

- **Ainsi, l'Entente de la Tène demande au Conseil général d'accepter que le Conseil communal étudie la faisabilité du rapprochement de ces deux commissions.**

Marin, le 28 mars 2018

Pour **l'Entente de la Tène**	Chef de groupe	Présidente
Armand Ducraux	Pascal Vaucher	Theresia Lauper